



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le 19/02/2025
ID : 017-200041689-20250203-BC2025_004-DE

Bureau communautaire du 3 février 2025

**Objet : Autorisation de recrutement d'un(e)
électricien(ne)**

Numéro de délibération : BC2025_004

L'an deux mille vingt cinq, le trois février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

René ESCLOUPIER, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Ornella TACHE, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE

Secrétaire de séance :

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 22
Votants : 22
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Autorisation de recrutement d'un(e) éléctricien(ne)

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire.

Suite au départ à la retraite de l'électricien de Vals de Saintonge Communauté, il est nécessaire de recruter un agent sur ce poste au sein du pôle technique.

Il est rappelé au bureau communautaire que conformément à l'article L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique, un emploi permanent de la catégorie C peut être occupé par un contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il est précisé que les besoins de la collectivité nécessitent le recrutement d'un électricien relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise sur un emploi permanent vacant au tableau des effectifs de la délibération BC2025_001 du 3 février 2025 et qu'il n'est pas possible de pourvoir de poste par un fonctionnaire titulaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'autoriser monsieur le président à procéder au recrutement d'un(e) agent(e) contractuel(le) sur un emploi permanent relevant de la catégorie C et du cadre d'emploi des agents de maîtrise pour effectuer les missions d'électricien à temps complet pour une durée déterminée de trois ans,
- d'autoriser monsieur le président à déterminer la rémunération de l'agent selon son expérience et son profil, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des agents de maîtrise, et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par la délibération n°CC2020_157 du 14 décembre 2020,
- d'autoriser monsieur le président à recruter l'agent et à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-BC2025_004-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,